

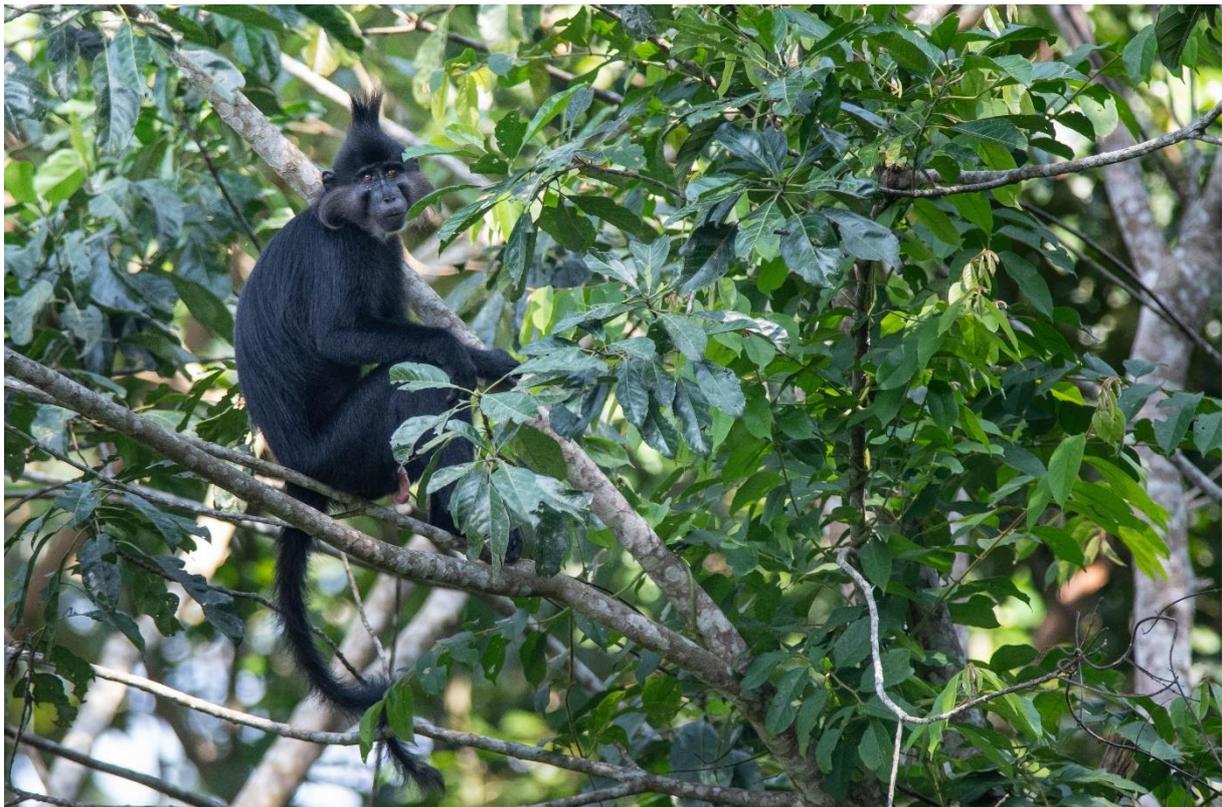


**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES BIENS DU PATRIMOINE
MONDIAL**

PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280)

RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

EXERCICE 2024



Novembre 2024

Table des matières	
Table des matières	2
Acronymes	3
1. Résumé analytique du rapport	1
2. Réponses de l'Etat partie sur la décision du Comité du patrimoine mondial (Décision 44 COM 7A.44).	2
2.1. Présentation du bien	2
2.2. Assurer la protection du parc	4
2.4. Implication des communautés dans la gouvernance du parc	7
2.5. Gestion pacifique des conflits avec les communautés locales	9
2.6. Assurer la fonctionnalité écologique entre les 2 blocs du parc	10
2.6. Lutte contre la corruption	10
2.7. Assurer le fonctionnement du SMART	10
2.8. Améliorer les connaissances de la biodiversité	12
2.9. Mettre en œuvre le programme de sensibilisation et d'éducation environnementale	18
2.10. Appui à l'autonomisation des communautés locales	20
2.11. Gestion des communautés installées à l'intérieur du parc	24
2.12. Accord de partenariat WWF/ICCN	24
2.13. Démarcation participative des limites non naturelles du parc	25
2.15. Financement	25
2.16. Exploration : exploitation pétrolière	25
2.17. Evaluation de l'efficacité de gestion	25
2.18. La visibilité du PNS	26

Acronymes

ASSD	Action d'aide Sanitaire Pour le Développement
CLD	Comité local de développement
CCOPS	Centre de Commandement des Opérations
CoCoSi	Comité de Coordination du Site
GIZ	Société Allemande pour la Coopération Internationale
GPS	Système Global de Positionnement
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IMET	Integrated Management Effectiveness Tool
ISCO	Initiative pour le développement communautaire
JUREC	Juriste Juristes pour l'Environnement au Congo
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau – Entwicklungsbank – Coopération Financière Allemande
LAB	Lutte Anti-Braconnage
PARAP	Programme d'Appui au Réseau des Aires Protégées
PNS	Parc National de la Salonga
PV	Procès-verbal
QG	Quartier Général
RDC	République Démocratique du Congo
UE	Union Européenne
UGPNS	Unité de Gestion du Site
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	United State Dollars
WWF	World Wild Fund for Nature

1. Résumé analytique du rapport

L'an 2024, pour le parc national de la Salonga, a été caractérisé par une amélioration de l'état de sa conservation. Ces avancés sont axés particulièrement une implication et soutien rapproché de la Direction générale de l'ICCN, la sécurisation des moyens adéquats pour assurer les opérations de gestion. Ces efforts ont résulté à la stabilisation de la population de la faune et l'intégrité du parc.

Les effets sont remarquables dans le maintien d'une évolution positive des scores de l'efficacité de la gestion, ce qui se traduit par un fort investissement, amélioration de taux de surveillé, amélioration de la logistique du parc et l'implication des parties prenantes dans la gestion à travers les différents mécanismes mis en place et particulier les peuples autochtones, les femmes et les jeunes.

Le PNS continue à maintenir ces valeurs biologiques qui lui confère le statut du patrimoine mondial de l'UNESCO, où la santé de la population des deux espèces clés dont le l'éléphant de forêt et le Bonobo est stable et les signe montrent une amélioration de sa population.

Les défis sont nombreux les moyens ne sont pas proportionnels aux défis pour garantir la sécurisation de ces valeurs. La superficie du parc et son isolement et les contraintes logistiques, nécessitent les moyens plus significatifs pour renforcer l'effectifs de la surveillance et étendre les contrôles du parc, maintenir un suivi régulier de la biodiversité pour améliorer la connaissance de cette valeur.

Les efforts consentir pour faire face à ces défis, comment l'amélioration de la logistique du parc, la surveillance, le développement des infrastructures et la base du tourisme, ont permis aux différent partis prenants de continuer à maintenir leur soutien au parc en continuant appuyer et avec des perspectives promettant pour un parc rayonnant.

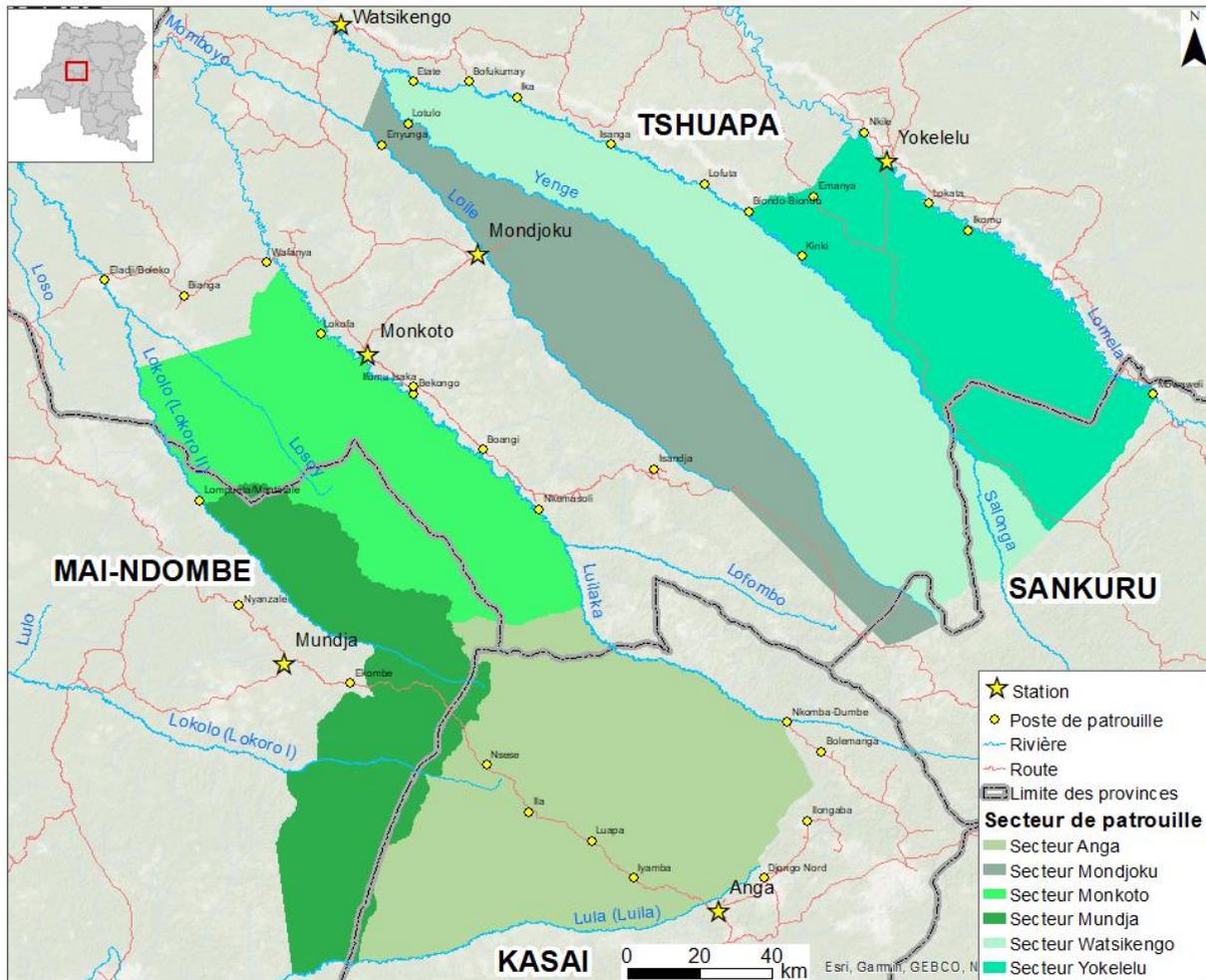
2. Réponses de l'Etat partie sur la décision du Comité du patrimoine mondial (Décision 44 COM 7A.44).

2.1. Présentation du bien

Le Parc National de la Salonga (PNS) a été créé en 1970 sur 36 000 km² dans la cuvette centrale du bassin du Congo (Fig. 1). Il représente la plus grande étendue de forêt dense humide protégée en Afrique et le cinquième plus grand parc national du continent. Un recensement dans le cadre de PARAP a fixé la surface à 33 350 km². Le PNS est constitué de deux grands blocs (« nord » et « sud ») séparés par un couloir d'environ 45 km de large appelé le « Corridor de Monkoto », où a été relocalisée une partie de la population résidant initialement à l'intérieur du périmètre du parc. Il convient de signaler que beaucoup de villages du corridor de Monkoto sont composés des populations qui ont été déplacées par l'administration belge afin que les villages puissent s'installer le long des voies de communication pour favoriser le développement. Il est à cheval sur quatre provinces que sont le Kasai, le Mai-Ndombe, le Sankuru et la Tshuapa. Le paysage du PNS renferme 7 administrations du territoire (Dekese, Oshwe, Kole, Lomela, Boende, Bokungu et Monkoto).

Le PNS abrite de vastes massifs forestiers représentatifs de la forêt ombrophile guinéo-congolaise de plaine. Grâce à la superficie de forêts qu'il protège et à la masse d'eau qu'il contient, le PNS joue un rôle régulateur primordial dans le maintien des équilibres hydrologiques et écologiques d'une bonne partie de la Cuvette centrale et fournit des services environnementaux inestimables non seulement aux populations riveraines du Parc et celles vivant le long des cours d'eau en aval, mais plus largement à toute la communauté nationale et internationale.

La carte ci-dessous présente la division administrative du parc.



Carte 1: Division administrative du PNS

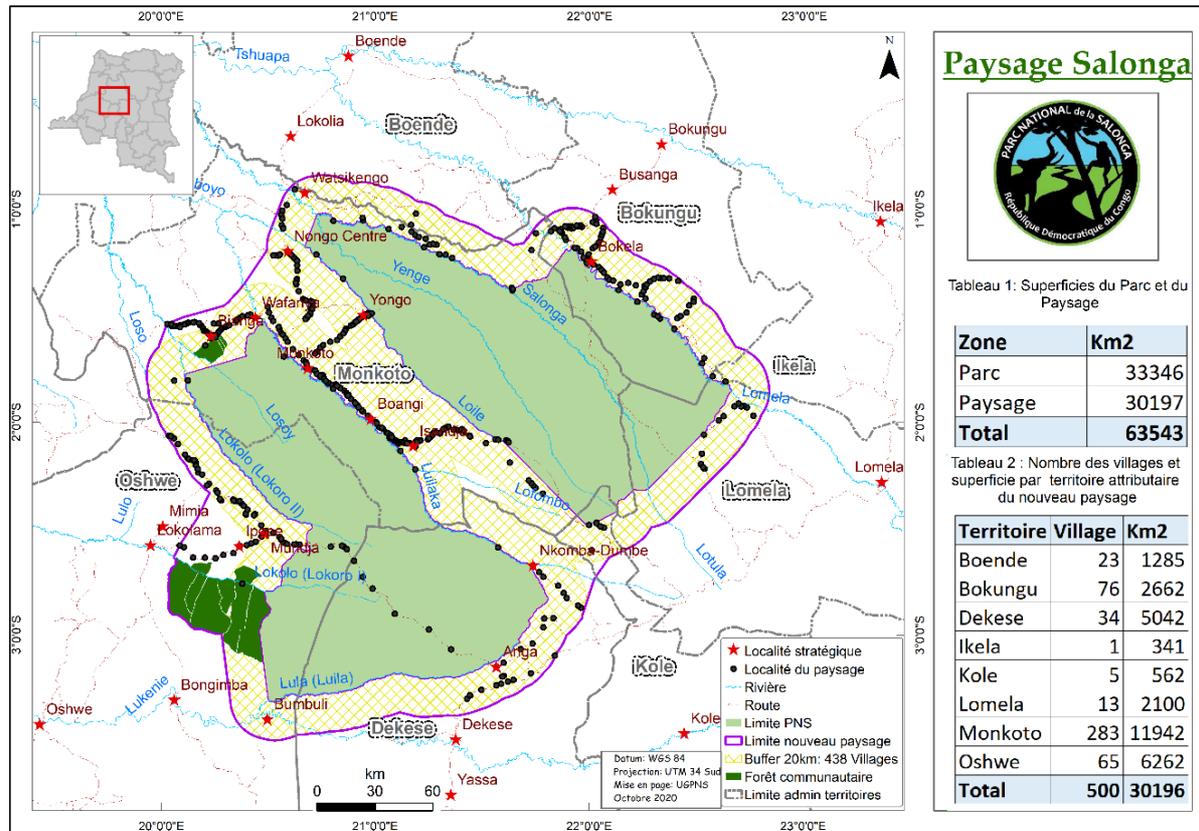
Au cours de sept dernières années de gestion, le parc s’est doté d’un certain nombre d’outils d’appui à la gestion, il s’agit entre autres :

- Plan d’aménagement et de gestion (2016-2025)
- Plan d’affaires
- Plan triennal 2019-2021 du plan d’aménagement et de gestion
- Finalisation de la stratégie de conservation communautaire
- Finalisation de la stratégie d’éducation et sensibilisation environnementale
- Élaboration de plans opérationnels, et des rapports périodiques (mensuels, trimestriel, semestriel, annuel).
- Mécanisme de gestion de plaintes et recours (MGPR) ;
- Guide de conduite des écogardes et ses 100 lignes ;
- Plan de développement des infrastructures.

La zone d’intervention, notamment le paysage Salonga-Lukenie-Sankuru, couvrait une superficie de de plus de 100 000 km² avec des villages situés à plus de 100 km des limites du parc.

Pour assurer un impact des interventions sur les communautés les plus touchées par la présence du parc (restriction d’accès aux ressources naturelles), l’équipe de gestion a revu les limites de la zone prioritaire des actions futures, qui constitue une bande de 20 km autour du parc, soit

une superficie de 63 546 km², le parc y compris. La figure ci-dessous présente les limites du nouveau paysage du parc.



Carte 2: Paysage du Parc national de la Salonga

Aux termes de la 44^{ème} session du Comité du patrimoine mondial, il a été demandé à l'Etat partie de mettre en œuvre les recommandations de la mission de 2020, comme suit :

2.2. Assurer la protection du parc

a) Poursuivre les efforts actuels et renforcer les capacités humaines, techniques et financières dédiées la Lutte anti-braconnage, la fois au plan des effectifs et de leur formation en vue d'atteindre un taux de surveillance de 80 % du bien,

- **Renforcement des capacités des agents (écogardes)**

L'UGPNS avec l'appui de Chengeta Wildlife forme les écogardes du PNS depuis 2020. Chengeta Wildlife intervient pour renforcer les capacités opérationnelles des écogardes du PNS, en se focalisant sur une application correcte des lois de la République Démocratique du Congo et Internationale notamment la conservation basée sur le droit. Les instructeurs ont élaboré un programme de formation adapté aux défis, menaces et objectifs locaux et harmonisé avec les objectifs de l'UGPNS. Ce programme est constitué de cours progressifs, dynamiques et efficaces, et les instructeurs veillent à l'application de la doctrine. Le système de formation de Chengeta Wildlife comprend plusieurs composantes et étapes de formation qui s'assurant que les écogardes opérationnels du PNS sont formés conformément aux standards internationaux. L'année 2024 a été concentré sur les formation des compétences avancé en

matière de Lutte anti braconnage, les formations spécifique comme la collecte des données Mike, collecte et gestion des données biologique, gestion des munition et d'armement,...Le PNS a participé aux formations spécialisées de MIKE au niveau régional.

Pour l'année 2023, au total 183 écogardes ont été renforcés en capacité dans plusieurs matières d'exécution de leur mission. Cette formation a portée essentiellement sur les modules ci-après:

- La tactique et l'armement.
- Les outils de navigation (boussole et GPS)
- Conservation basé sur le droit,
- La Santé (administration des soins infirmiers élémentaires).
- La collecte des données

Renouvellement du personnel.

Pour améliorer la surveillance du par, outre les ressources financières, une ressource humaine adéquate est nécessaire. Plus de 60% des personelle de PNS a plus de 45 ans et la majorité ce cette dernière a plus de 65 an. Pour assurer une surveillance du parc, le UGPNS a mis 31 écogardes ayant plus de 65 ans à la retraite pour permettre un recrutement des jeunes écogardes d'ici début 2025.



Image 1: Formation des écogardes

- **Opérationnalisation de la communication de LAB (CCOPS)**

Pour améliorer la communication avec les écoliers en patrouille, un centre de coordination des opérations (CCO) a été doté d'un nouveau bâtiment pour un bon fonctionnement. Il a été renforcé par des canaux de communication comme les radio HP longue portée, des téléphones satellitaires (Thuraya) pour chaque station.

D'installations de ces infrastructures ont significativement l'efficacité des opérations tout en dotant les gestionnaires d'un bon moyen de suivi des opérations en temps réel.



Image 2: A. Centre de coordination des opérations du PNS.

- **Amélioration de la logistique**

Outre les matériels dotés en 2023, il s'est ajouté 7 motos Yamaha AG100, des moteurs Hors-bords (2 de 75 CV, 1 de 150 CV, 2 des 40 CV).

Le parc est doté d'un avion CESNA 206 pour faciliter la mobilité inter-station et l'évacuation rapide au cas des cas de maladie ou blessure.

Une barge de 40 tonnes est en construction et sera opérationnel dès le premier trimestre de 2025 pour faciliter l'acheminement des matériels et besoin du parc cet évacuer les produits agricoles de la communauté vers les centres de consommations.

- **Formation et renforcement des capacités agents non écogardes**

Quatre agents du département de la bio monitoring sont inscrits dans un programme sous-régional d'une année et demie sur le renforcement des capacités en matière de collecte et gestion des données acoustiques dans le cadre de suivi biologique et la lutte anti-braconnage.

2.4. Implication des communautés dans la gouvernance du parc

L'accord de partenariat pour la cogestion du PNS prévoit le mécanisme d'engagement avec les communautés à travers les organes ci-après :

Le Comité de pilotage du parc national de la Salonga (CPPNS).

Au cours d'exercices 2024, deux sessions des réunions de CPPNS ont été organisées conformément à l'accord de cogestion. Dans ces deux sessions, les communautés ont été représentées par leurs élus de quatre provinces ayant leurs terres dans le PNS. Leur participation renforce les mécanismes d'échange et de communication et de prise en compte des desiderata des communautés dans les activités de la conservation.

Le Comité de coordination de site (CoCoSi)

Comme prévu par l'ICCN, l'organisation annuel de COCOSI est un cadre d'échange entre les gestionnaires d'une aire protégée et les différentes parties prenantes concernées. Les réunions de CoCoSi constituent les meilleures occasions d'engager les communautés riveraines à la planification et aux réflexions concernant la gestion de l'AP. Vu la particularité de PNS non seulement en termes de taille, mais aussi son chevauchement de quatre provinces avec des défis logistiques importants, l'accord de partenariat de 2021 a institué les CoCoSi provinciaux hormis le CoCoSi général. Pour l'année 2024, la province de Mai-Ndombe dont le territoire d'Oshwe est concerné par le parc, a abrité ces assises à Inongo, du 12 au 13 septembre 2024. De cette réunion, il est ressorti des recommandations suivantes :

- Que le parc intensifie la sensibilisation sur le statut des animaux (protégés et non protégés) auprès des communautés ;
- Rapprocher les réunions de CoCoSi des sites des activités du parc ; pour le cas de Mai-Ndombe par exemple à Oshwe ou Lokolama;
- Prendre en main le problème des limites non naturelles pour résoudre le problème des conflits entre les écogardes et les communautés ;

- Rendre opérationnel le mécanisme de gestion des griefs dans la province de Mai-Ndombe (au besoin, recruter une deuxième organisation chargée des droits humains à côté de JUREC);
- Ouvrir un bureau du parc Salonga à Oshwe pour rapprocher le parc à l'administration locale;
- Augmenter le nombre des écogardes / Tenir compte des villages riverains de Mai-Ndombe lors du recrutement de nouveaux écogardes.

Parallèlement au CoCoSi, dans le but d'améliorer les relations entre le parc et les communautés locales et les peuples autochtones, des sessions d'échange régulières entre les gestionnaires du parc et les autorités coutumières y compris la société civile ont été organisées au cours de l'année 2024 notamment à Monkoto (Tshuapa), Anga (Kasai) et Mundja (Mai-Ndombe).

Parmi les principales recommandations de ces échanges sur les trois sites, l'on peut retenir :

- Sensibiliser davantage les communautés locales sur l'importance de préserver les ressources naturelles du paysage Salonga, y compris celles du parc national de la Salonga, pour les générations futures ;
- Encourager la mise en place des pratiques durables d'utilisation des ressources naturelles ;
- Promouvoir l'agroforesterie ;
- Vulgariser de la loi réglementant la chasse dans des zones Rurales ;
- Impliquer activement les chefs des villages et les Autorités Coutumières dans la gestion et la protection des ressources naturelles ;
- Renforcer le dialogue entre le parc et les communautés par la multiplication de la fréquence de réunions d'échange ;
- Favoriser la collaboration entre différentes parties prenantes pour la gestion concertée des ressources du parc ;
- Démarquer clairement les limites non naturelles du Parc.



Image 3 : Séance de travail CoCoSi, Inongo 12 septembre 2024

2.5. Gestion pacifique des conflits avec les communautés locales

c) Finaliser un cadre de gestion pacifique des conflits avec les communautés villageoises, reposant sur un mécanisme abouti de gestion des plaintes et recours auprès des cogestionnaires du bien et comportant la formalisation de protocoles précis d'intervention des communautés,

Depuis 2021, le Mécanisme de Gestion de plaintes et recours est mis en place dans le PNS, pour assurer la conservation basée sur les droits et la cohabitation pacifique entre la communauté et le Parc. Ce mécanisme géré par un organe indépendante (JUREC, une ONG nationale), vu son indépendance, les résultats de son travail montre une diminution significative des cas d'allégation des violations des droits de la population et les relations entre la population et le parc s'est significativement améliorée du moins du côté où le MGP est actif.

..... Plaintes enregistrées cette année, et Ont été résolus, clôturés et En cours de résolution.

Une évaluation interne de la mise en œuvre du MGP et le gestionnaire est en cours, pour améliorer cette approche et renforcer l'amélioration de travail de la conservation et la communauté.

2.6. Assurer la fonctionnalité écologique entre les 2 blocs du parc

d) Finaliser en priorité la création d'un continuum forestier opérationnel en vue d'assurer les fonctionnalités écologiques entre les deux blocs du bien,

Les données scientifiques issues des recherches ont conduit à la certification et la confirmation de ce corridor comme une zone clé de la biodiversité de la RDC. Ce qui pousse les gestionnaires de parc à une considération particulière de cette zone à développer des mécanismes adaptés pour une utilisation rationnelle de cette entité.

Des efforts sont concentrés à accompagner les communautés dans l'approche de la foresterie communautaire sur les lignes de consentement Libre, Informé et préalable (CLIP).

2.6. Lutte contre la corruption

e) Renforcer la lutte contre le braconnage en lien avec la corruption locale et les services publics,

Le PNS a des mécanismes internes et externes pour lutter contre la corruption. Cela commence par des formations sur le respect des règles de travail, les lois du pays et la moralité et en encourageant la dénonciation de toute actes contraires aux règles et lois régissant le fonctionnement du parc. Parmi les outils, nous avons le MGP, le "Speak up" de WWF. Des supports d'amélioration de travail comme le guide, appelé "100 lignes" qui contient 50 devoirs d'un écoparc et 50 interdits dont la corruption, le système de tracking en temps réel avec Garmin qui permet de localiser tous les mouvements des agents. Ce document a été vulgarisé et distribué à tous les écoparc de Salonga accompagné d'un acte d'engagement personnel au respect strict de ces 100 lignes.

2.7. Assurer le fonctionnement du SMART

f) Améliorer la collecte, la gestion, le traitement des renseignements et autres informations recueillies à l'occasion des opérations de surveillance; stabiliser les indicateurs employés à cette occasion

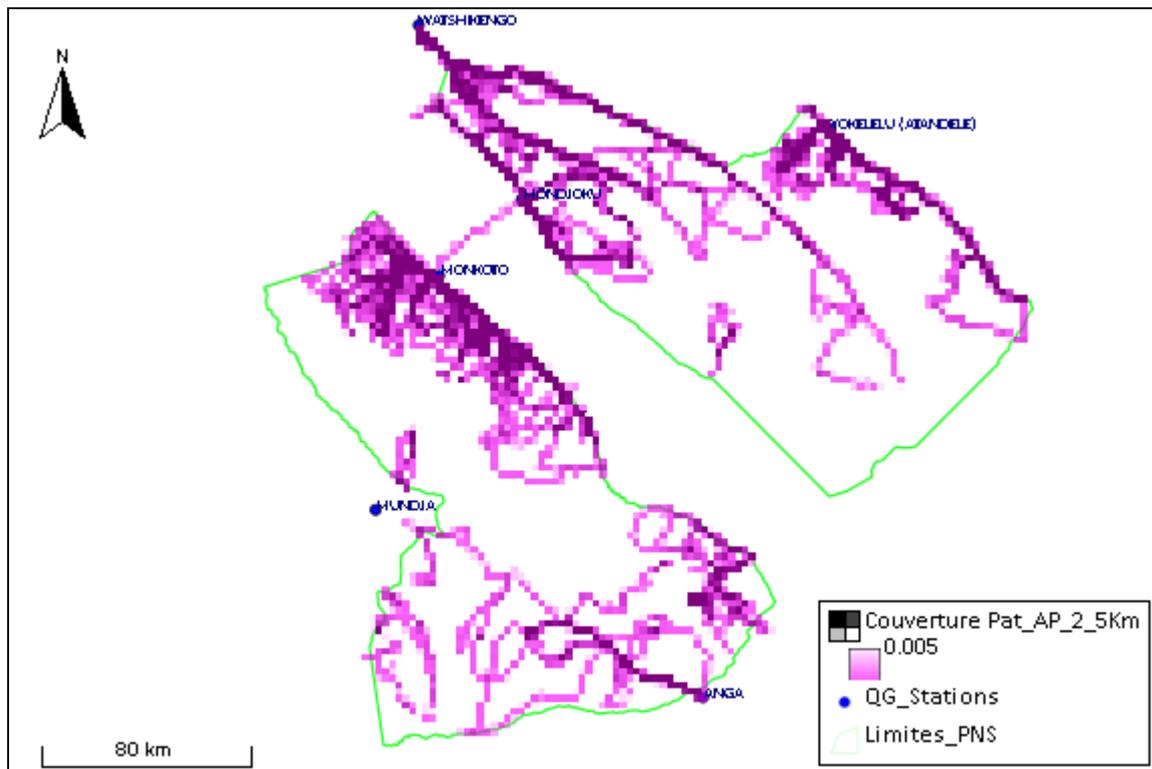
L'année 2024, avec le soutien du programme MIKE, un accent particulier a été mis sur l'amélioration des collectes des données par la digitalisation des collectes. Avec les SMART-mobile. Renforcement des capacités des agents sur l'utilisation des collectes des données sur les smartphones, harmonisation des bases des données SMART en incluant des requêtes particulières sur les données MIKE.

La surveillance étant une activité de principal, l'UGPNS poursuit ces efforts de protection du parc à travers les patrouilles en améliorant la qualité et l'efficacité des celles-ci. Une planification rigoureuse des patrouilles mensuelles (600 h/j) par station implémentée. Ci-dessous les indicateurs sur les données collectées (pas en totalité) au cours de la période sous rapportage.

Tableau 1 : Effort de patrouille

Mandat	Nbre de patrouilles	Nbre de jours de patrouille	Nbre de nuits	Distance (km)	Hommes jour
Biomonitoring	1	1	0	29,92	2
Contrôle	2	2	0	57,92	8
Lutte Anti-Braconnage	136	1615	1479	16780,07	9958
Total	139	1618	1479	16867,9030 1322937	9968

Tableau2 : Couverture de patrouille



Carte 3: Couverture de patrouilles

A ce qui concerne les activités illégales, les données collectées et analysées se présentent de la manière suivante :

Tableau 2 : Action de patrouille contre les braconniers

Action des patrouilles	Nbre de personnes
Arretée	92
Aucune action	
Enfuis	82
Entendue sur PV et transferée au tribunal	
Entendu sur PV	33
Entendu sur PV et acheminée à la station	39
Entendu sur PV et libérée	
Observées	
Sensibilisée	120

Les distances ici reprises sont celles qui concernent les patrouilles où les observations sur les campements ont été faites.

2.8. Améliorer les connaissances de la biodiversité

g) Élargir l'assiette d'échantillonnage du suivi annuel des espèces au corridor séparant les deux blocs qui constitue un habitat favorable pour la plupart d'entre elles, en particulier les espèces clefs, l'éléphant, le bonobo et le paon congolais pour documenter le suivi de la reconstitution de la faune.

- **Suivi écologique des grands mammifères et autres espèces par piège photographique dans les clairières (baïs)**

Les pièges photographiques ont assuré le suivi de la fréquentation des grands mammifères dans 3 clairières (baïs) pour cette année 2024. Ces 3 clairières sont principalement visitées par les éléphants. Les baïs de Bekalikali et de Somo ont bénéficié d'un suivi mensuel régulier à partir du 3e trimestre alors que le suivi au baï d'Iyono a été relancé au quatrième trimestre.

Les efforts déployés dans chaque baï pendant la période de juillet à novembre 2024, en termes de nombre de jours d'exposition de pièges à caméras sur le terrain se résume comme suit:

Tableau 3 : espèces identifiées par site de suivi

Site ID	Site Name	Number of Trap Stations	Nights Elapsed	Number of Species
1	Salonga_Bekalikali	12	1121	15
2	Salonga_Somo	10	704	12
3	Salonga_Iyono	6	276	13

Tableau 4: Liste des espèces et nombre d'enregistrements photographique par espèce et par baï

Espèce	Nombre de photos			
	Bekalikali	Iyono	Somo	Total
<i>Allenopithecus nigroviridis</i>	55	19	40	114
<i>Atherurus africanus</i>		341		341
<i>Cephalophus nigrifrons</i>	10	15	61	86
<i>Cephalophus silvicultor</i>		61		61
<i>Cephalophus weynsi</i>	34	262	103	399
<i>Cercopithecus ascanius</i>	11		6	17
<i>Cercopithecus neglectus</i>	9		26	35
<i>Guttera pucherani</i>		144		144
<i>Gypohierax angolensis</i>	9		17	26
<i>Homo sapiens</i>	26	159	74	259
<i>Hyemoschus aquaticus</i>	3	8		11
<i>Loxodonta cyclotis</i>	5488	3146	7245	15879
<i>Panthera pardus</i>	3			3
<i>Philantomba monticola</i>	3	1110		1113
<i>Potamochoerus porcus</i>	71	12	172	255
<i>Protoxerus stangeri</i>		3		3
<i>Smutsia gigantea</i>		3		3
<i>Syncerus caffer</i>	88		13	101
<i>Tragelaphus eurycerus</i>	1250		4	1254
<i>Tragelaphus spekii</i>	233		213	446
Total général	7293	5283	7974	20550

Des espèces comme le buffle de forêt, autrefois rares sur les images, ont été photographiées plus fréquemment pendant les nuits à Bekalikali et à Somo. Des pièges photographiques ont également été installés dans les zones périphériques des baïs pour le suivi des espèces qui se limitent à ces zones ; ce qui a permis de détecter la présence des grands et moyens ongulés, des athérures et même du pangolin géant. Les activités humaines ont également été enregistrées dans les 3 clairières, mais à faible fréquence, comparativement à l'année 2023 (4 cas de braconniers armés dont 2 à Bekalikali et 1 à Somo, et 1 à Iyono; le reste étant des braconniers pêcheurs).

Les espèces qui ont été plus capturés dans les 3 sites sont repris dans le graphique ci-dessous :

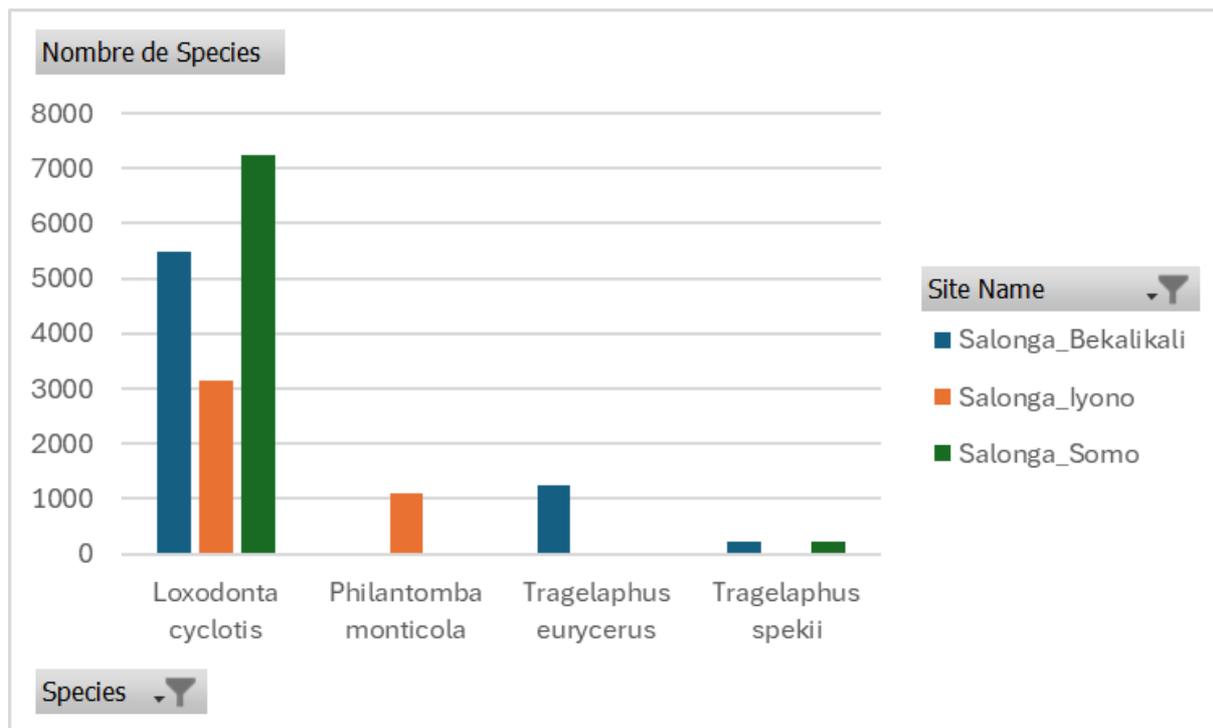


Fig. 1: Fréquentations des espèces les plus représentées pendant la période aux 3 sites

On constate que les éléphants ont été plus actifs à Somo, surtout à partir du mois de septembre et octobre. A Bekalicali, le niveau de fréquentation était plus élevé en Juillet et Août, puis le niveau de fréquentation a baissé en septembre suite probable au retour des pluies qui a eu l'effet contraire à Somo. Le baï d'Iyono a connu moins de jours de suivi, toutefois les résultats montrent une activité intense des éléphants dans le baï pour le mois d'octobre, comparativement aux 2 autres sites. *Philantomba monticola* vient en 2e position en zone périphérique d'Iyono.

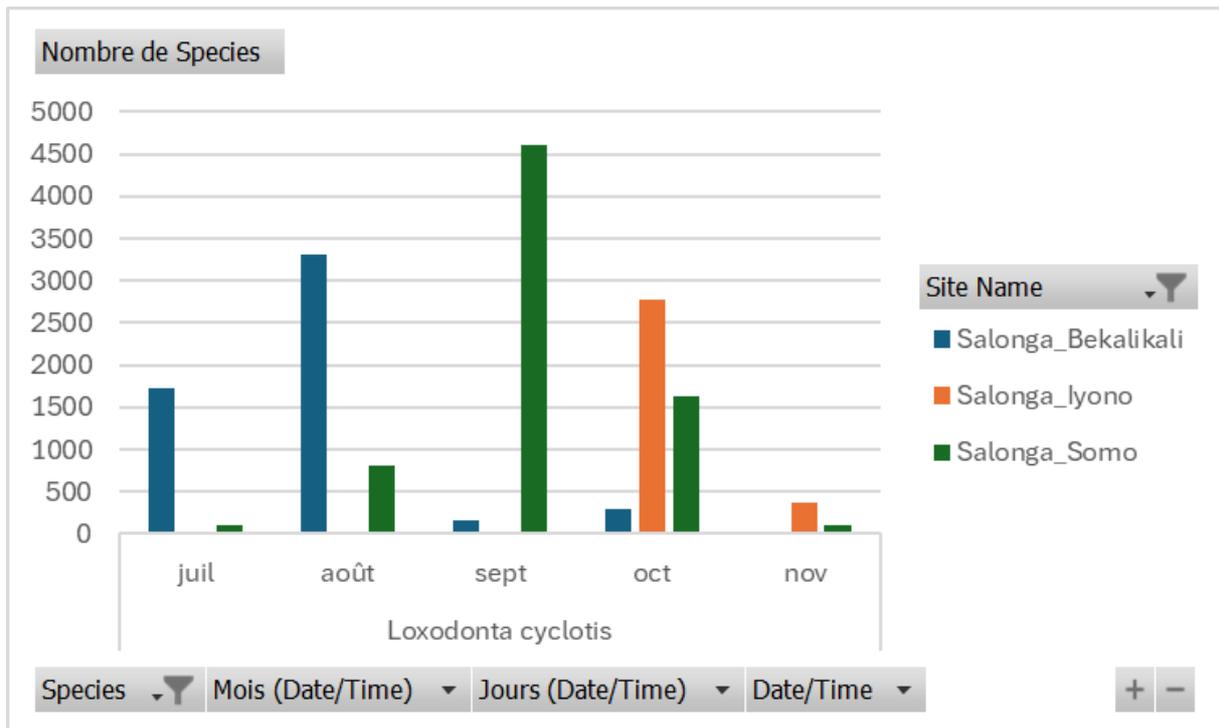


Fig. 2 : Tendances d'activités mensuelles des éléphants aux 3 sites (Données novembre non encore disponibles pour Bekalikali et Somo et disponibles à moitié pour Iyono)



Image 4 : Photo éléphant au bai d'Iyono pendant la journée, Bloc nord du PNS

Dix années se sont écoulées depuis qu'une patrouille de écogardes du parc a signalé avoir trouvé l'empreinte d'un buffle de forêt (*Syncerus caffer nanu*) au bord de la rivière Faly vers la station de recherche d'Etate. Cependant, depuis lors, ni les écogardes ni les chercheurs n'ont signalé d'autres observations. Au cours des cinq dernières années, SCI a réalisé une étude par « camera trap » (piège photographique) d'un bai dans la région d'Etate. Finalement cette étude a apporté la preuve solide en image, en date du 04 juin 2024, qu'au moins un buffle des forêts parcourt la forêt d'Etate.



Image 5 : buffle de forêt (*Syncerus caffer nanu*)

- **Etudes et recherche :**

Recensement dans le sous-bloc DARE DARE au secteur WATSHIKENGO

Le recensement initié par SCI entre le 17 avril et le 21 juin 2024 s'est principalement concentré sur la présence de bonobos, d'éléphants de forêt et de signes humains trouvés le long des transects installés au sous-secteur entre les rivières Salonga et Yenge dans le bloc sud-est du secteur Watsi Kengo. Les mêmes transects ont été recensés pour la première fois en 2015 par la Zoological Society of Milwaukee (ZSM), et le réexamen de 2024 vise à comparer les résultats de 2 périodes.

Les observations faites lors de la première phase sont présentées dans la carte ci-dessous :

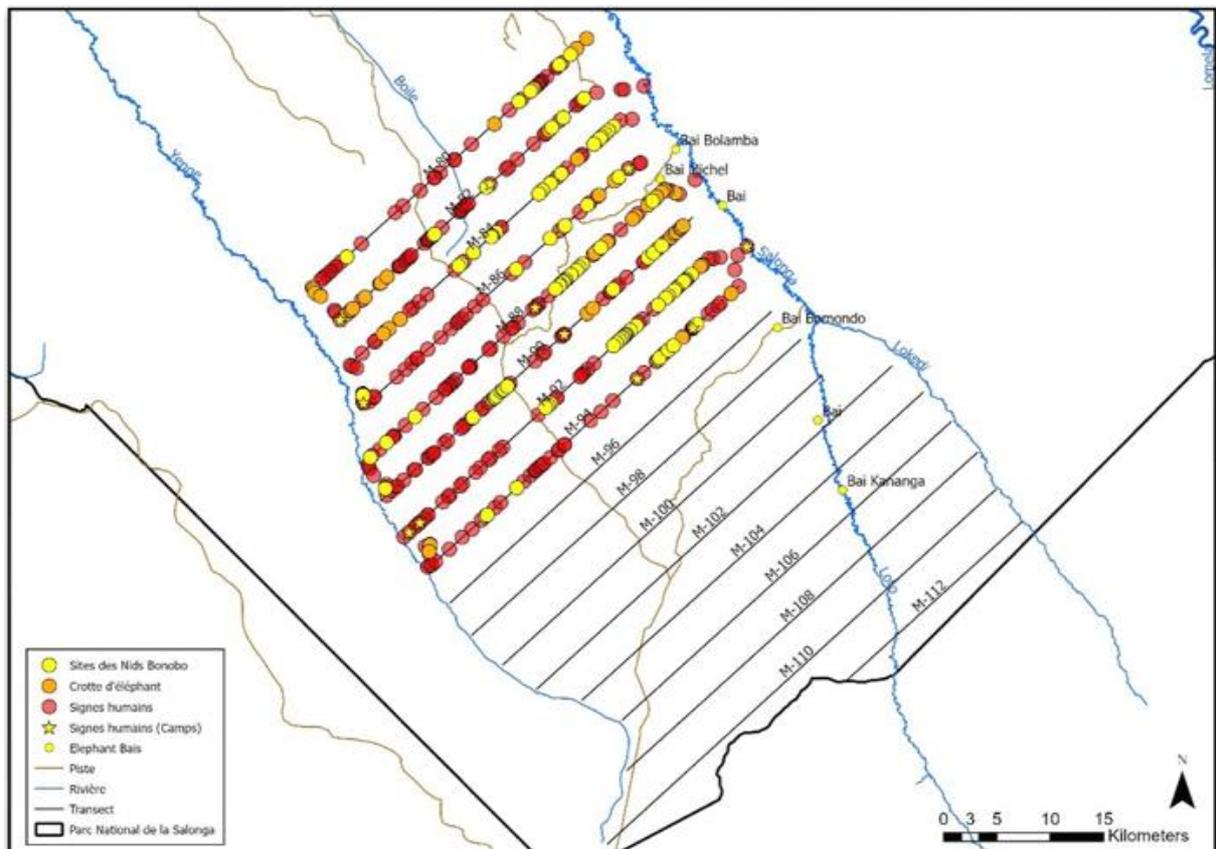


Fig. 3 : Nids de bonobos, Crottes d'éléphants et signes humains

Chaque point jaune est l'emplacement d'un groupe de nids de bonobos arboricoles visible depuis le transect. Il semble y avoir encore un faible niveau de présence d'éléphants dans ce secteur de Dare Dare (points orange). Cependant, le recensement du territoire restant est nécessaire pour pouvoir estimer l'abondance des bonobos et des éléphants et la comparer aux estimations des recensements précédents. Les signes humains (points rouges) semblent être légèrement plus abondants à l'ouest en direction de la rivière Yenge à ce stade du recensement. Les signes humains plus couramment rencontrés sont les pistes et les pièges visibles à partir le transect. Ces signes sont plus nombreux que les indices des animaux.

- **Programme d'habitation des bonobos**

Le programme d'habitation des bonobos (PHB) a été lancé en octobre 2023 au PNS, depuis le mois de février de l'année 2024, des avancées significatives ont été enregistrées dans ce programme ambitieux qui s'inscrit d'une part dans le cadre de la recherche et d'autre part pour la promotion de l'écotourisme à Salonga. Depuis le deuxième trimestre de l'année en cours, les équipes de suivi sont en contact permanent avec les bonobos. Bien que la peur reste encore la première réaction mais petit à petit quelques individus du groupe deviennent curieux au contact des dépisteurs. Les différents groupes sont localisés dans deux grandes zones dont la zone nord dans un rayon de 4 km du campement et la zone sud dans un rayon de 9

km du campement, ci-dessous la carte de la distribution spatiale des groupes des bonobos suivis.

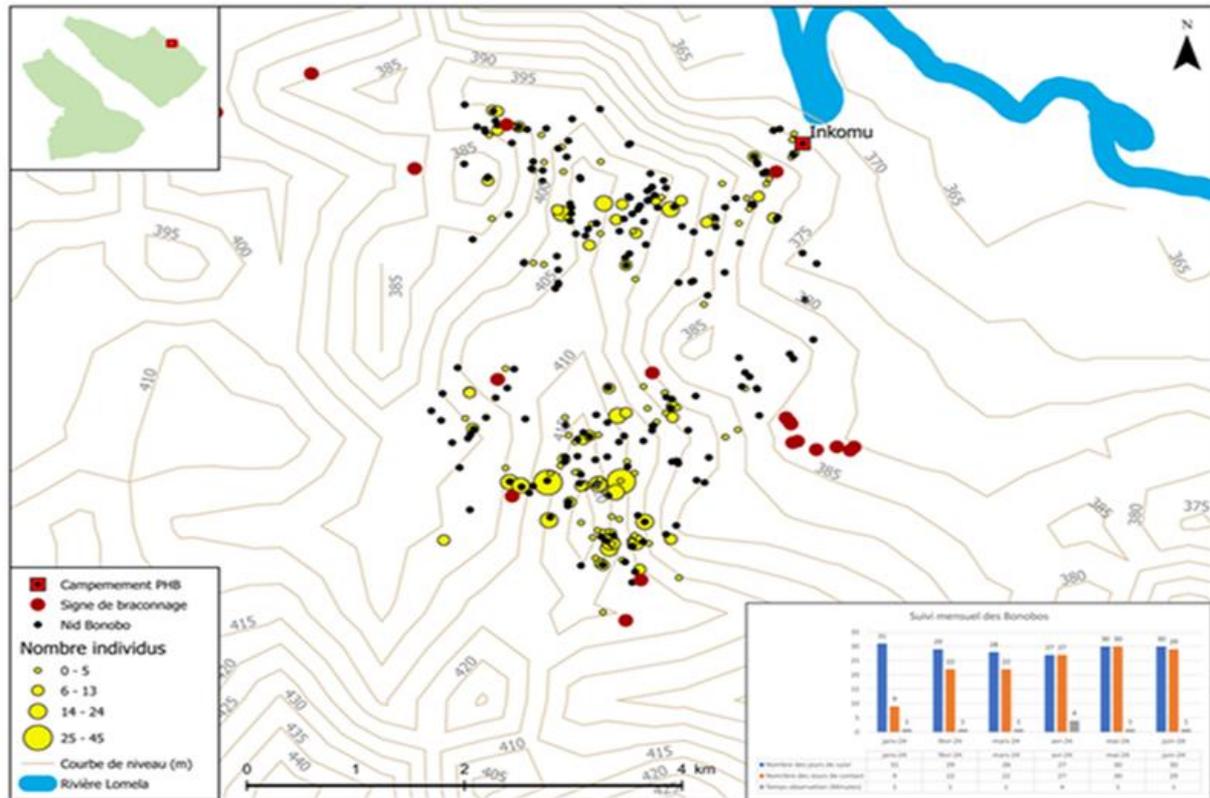


Fig. 4: distribution spatiale des groupes des bonobos

2.9. Mettre en œuvre le programme de sensibilisation et d'éducation environnementale

h) Poursuivre les efforts en cours en vue de minimiser les impacts des activités humaines en périphérie du bien (ex. : pêche, agriculture itinérante sur brûlis), sur sa VUE et sur son intégrité,

Au cours de l'exercice 2024, l'Unité de gestion du parc National de la Salonga a poursuivi son programme de mobilisation communautaire pour le soutien aux activités du parc et à la préservation de son intégrité, la promotion des pratiques durables d'utilisation des ressources naturelles dans les zones communautaires et la mitigation des effets des changements climatiques. La campagne de sensibilisation a été organisée à travers des réunions, la production et la multiplication des affiches, posters, etc.



Image 6 :: Séance de sensibilisation de masse au village Imamu, Territoire de Dekese

Au niveau des écoles, le magazine “Cahier de Salonga”, un outil de sensibilisation conçu par l’UGPNS a été utilisé. La sensibilisation à l’environnement en milieu scolaire a été aussi l’occasion d’initier les élèves à développer une éthique environnementale en posant des actes qui préservent la nature comme la plantation des arbres.



Image 7: Plantation des arbres par les élèves d'une école secondaire à Mundja

2.10. Appui à l'autonomisation des communautés locales

a) Poursuivre ses efforts en vue de l'autonomisation des communautés,

a) Appui à la mise en place des structures de gouvernance au niveau local

Des efforts ont été poursuivis pour accompagner la structuration ou la restructuration des communautés locales dans des structures communautaires de proximité ayant pour objectifs de promouvoir leur bien-être et de soutenir les efforts de la conservation des ressources du parc. C'est le cas de comités locaux de développement (CLD) et d'associations de développement. En vue de s'assurer de la durabilité de ces structures, l'UGPNS et ses partenaires, notamment ISCO ont renforcé les capacités des Conseils Agricoles Ruraux de gestion au niveau de secteur et territoire au suivi tout en les dotant de moyens logistiques (moto, carburant) pour faciliter leur mobilité.

b) Appui à l'agriculture durable

Au cours de l'année sous revue, l'UGPNS et ses partenaires (ISCO et OXFAM) ont accompagné les activités agricoles des communautés via les champs de multiplication des semences, servant également des champs écoles, l'initiation au jardin de cage et la formation sur l'agriculture durable.

Au niveau du corridor de Monkoto, La distribution des semences tant des cultures vivrières que maraîchères a été accompagnée de celle des intrants agricoles notamment des machettes, houes, les, râtaeux, binettes et arrosoirs.

Signalons que le corridor de Monkoto et le secteur de Bianga ont vécu malheureusement une saison inhabituelle caractérisée par la disparition précoce des pluies et une sécheresse de 3 mois (sans la moindre pluie). Ce qui n'a pas permis aux CLD d'obtenir des résultats escomptés dans les champs de multiplication. Tous les CLD ont néanmoins récupéré au moins la quantité des semences reçue et ont préparé de nouveaux champs de multiplication pour la saison B qui a commencé en septembre 2024 et dont quelques-uns ont réussi à servir certains de leurs membres en semences pour la culture dans les champs de production.



Image 8 : Récolte de riz au champ de multiplication de semences à Bongale 3 (Village PA)



Image :Un champ de multiplication des boutures de manioc à Tofeke (secteur de Monkoto)



Image 10 : Deux membres de l'association de femmes de Boangi récoltent les amarantes. Un jardinier de Bongila

c) Appui à la gestion des concessions forestières de communautés locales

En 2023, l'UGPNS avait réalisé une évaluation rapide de chaînes de valeur dans les six concessions forestières dans le groupement Bolongo, dans la province de Mai-Ndombe dont qu'elle avait accompagné le processus jusqu'à l'obtention des arrêtés. Parmi les activités suggérées, l'apiculture figurait à l'ordre utile. Ainsi, pour appuyer les six communautés à développer cette activité, le consultant, "la Plate-forme des associations des apiculteurs des Cataractes" (PLAAC), a été recruté. Cette activité a connu la participation de 80 personnes dont 30 femmes et 50 hommes qui ont reçu une formation théorique de 12 jours complétée par la formation pratique sur la conduite de l'apiculture de 15 jours. Au total 30 ruches kenyans à raison de 5 par CFCL et douze ruchettes servant à la capture des reines ou des colonies des abeilles ont été installées. Outre l'installation des ruchers, divers matériels d'apiculture comprenant des enfumoirs, des tenues, et autres ont été remis aux bénéficiaires.

Les participants ont été également formés sur la fabrication des ruches à partir des matériaux locaux, le bambou notamment. Cela permet aux communautés bénéficiaires de dupliquer l'activité ou d'augmenter le nombre des ruches dans les ruchers. Au moment de la rédaction du présent rapport, quatre des six ruchers sont colonisées en abeilles et deux autres communautés espèrent réussir cet exercice d'ici peu.

L'activité d'apiculture a rencontré l'intérêt de plusieurs personnes étant donné qu'il s'agit d'un besoin qui a été exprimé lors d'évaluation rapide de chaînes de valeurs en 2023. Pour le consultant, la zone de Bolongo a un très fort potentiel en apiculture au regard de plusieurs colonies d'abeille présentes. La première récolte de miel, selon lui, interviendra fin juin 2025.

d) Appui à la pêche et chasse durables

Sous l'accompagnement de l'UGPNS, les chasseurs et les pêcheurs du Corridor de Monkoto ont développé les normes locales de chasse et de pêche. Celles de chasse ont été validées et notariées par l'administrateur de Territoire de Monkoto. Leur vulgarisation et mise en œuvre

sont assurées par les CLD à travers les cellules de conservation de ressources naturelles (CCERN). Entre-temps, l'Union des Associations de Pêcheurs de Monkoto (UAPM) a été appuyée pour l'élaboration des statuts et règlement intérieur qui ont été validés par la plateforme.

i) Mettre en place, de façon prioritaire, un modèle de développement durable adapté aux attentes des communautés résidentes dans la périphérie du bien, compatible avec sa sensibilité environnementale

Cadre de sauvegarde environnemental et Social (ESSF)

Dans le but de l'inclusion et de la prise en compte des communautés locales et peuples autochtones pour la promotion du bien-être social et la conservation du Parc National de la Salonga une mission des consultances a été réalisé en 2023 auprès des différentes parties prenantes sous la conduite du bureau d'étude Internationale d'AAE sur l'élaboration du document stratégique qui résume les problèmes socio-environnementaux des populations riveraines dans le paysage Salonga. Cette mission a permis aux experts à la production de cadre de sauvegarde environnementale et sociale de la Salonga « ESMF-SALONGA.



Image 11. *Présentation et validation du cadre de sauvegarde environnemental et Social (ESSF), photo prise à Watshikengo Mars 2024*

Pour finaliser ce cadre, plusieurs des séances des consultations communautaires ont été réalisées en vue de présenter les résultats de cette étude aux communautés locales et peuples autochtones, et de prendre en compte leurs inputs avant la validation finale tant au niveau national qu'international. Les sessions de présentation de l'ESMF Salonga dans villages repris au tableau ci-dessous attirant l'intérêt de parties prenantes du paysage Salonga par l'intégration des inputs avant l'adoption et validation dudit document, mais également par la signature des représentants des communautés locales issue de tous les axes.

2.11. Gestion des communautés installées à l'intérieur du parc

j) Poursuivre et accélérer la démarche en cours visant préparer au mieux la relocalisation des familles/communautés établies dans le bien, dans le respect du principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (PCPLC),

k) Soumettre les conclusions de l'étude en cours sur la relocalisation des familles/communautés au Comité, dès qu'elles seront disponibles, pour avis et commentaires,

c) S'assurer que le déplacement des communautés vivant à l'intérieur du parc soit en accord avec les politiques de la Convention et les normes internationales pertinentes ;

Les deux communautés installées à l'intérieur du PNS sont les Yaelima et les Kitawala.

Selon les clauses du nouvel accord de partenariat du 07 octobre 2021, les deux parties (ICCN et WWF) ont convenu de ne pas procéder à la relocalisation involontaire des communautés habitant l'intérieur du parc, à savoir les Yaelima au bloc sud et les Kitawala, au bloc nord. Mais un programme d'encadrement efficace sera mis en place pour limiter les effets des activités de ces communautés sur les ressources du parc.

2.12. Accord de partenariat WWF/ICCN

l) Evaluation mi-parcours de la cogestion;

Au cours de cet exercice, après l'auto-évaluation de l'accord de partenariat du 07 octobre 2021 réalisée par l'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga, la direction générale de l'ICCN et le WWF RDC ont procédé à l'évaluation à mi-parcours dudit accord. Dans les deux cas, des progrès notables ont été soulignés en dépit de difficultés qui subsistent dues entre autres aux défis logistiques voire des procédures administratives (lenteurs administratives). A l'issue de l'évaluation à mi-parcours, les principales recommandations ci-après ont été formulées :

- ICCN doit accélérer le processus de validation de la stratégie Lutte Anti-braconnage
- Entamer le processus de l'inscription du Parc National de la Salonga à la liste verte de l'UICN
- Inclure toutes les autorités provinciales de l'espace Salonga (gouverneurs de provinces) comme des observateurs
- Amender ou/et Modifier la composition de l'unité de Gestion de Parc National de la Salonga
- Conduire périodiquement des études de bien-être et de satisfaction des communautés pour mesurer les impacts du parc sur les communautés
- Améliorer/Revoir les approches du mécanisme de gestion des plaintes et recours pour une meilleure couverture du parc et meilleur traitement des plaintes

2.13. Démarcation participative des limites non naturelles du parc

Le processus de la finalisation de la démarcation des limites non naturelles du parc national de la Salonga a commencé au dernier trimestre 2024 avec des réunions d'information et des sensibilisations des communautés locales et autres parties prenantes dans quatre de cinq sites concernés notamment dans les Territoire de Boende, Dekese, Kole et Oshwe. La formation des cartographes locaux, acteurs principaux à l'étape de la démarcation et matérialisation des limites, ont été formés à Kole, Dekes et Oshwe. Le processus se poursuivra au cours du premier semestre 2025.

Suite à la désinformation ayant entouré la proposition d'accorder un statut particulier de conservation à la partie sud-est du corridor servant de continuum écologique en l'hérigeant au statut de forêt de conservation gérée par les communautés, le projet n'a pas évolué au cours de l'année 2024. Toutefois, Cette partie qui est riche en biodiversité a été enregistrée parmi les zones clés de biodiversités en RDC.

2.15. Financement

- **Demande également à l'Etat partie, et à la communauté des donateurs, de fournir un financement adéquat afin de répondre efficacement aux besoins de gestion des biens du patrimoine mondial de la RDC ;**

Le montant global du budget 2024 du PNS selon le Plan opérationnel (PO) est de 9.927.682,00\$ dont :

- 9 357 929,88\$ sécurisés avec une ferme assurance par les partenaires comme indique le tableau n°4 ci-dessus ;
- 63 000,00\$ sécurises avec une ferme assurance de l'ICCN (subside annuel du l'Etat Congolais pour la rémunération des agents mécanisés du PNS)
- Le gap de 506 756,00\$ est à rechercher pour couvrir les prévisions annuelles du PNS.

2.16. Exploration : exploitation pétrolière

Le 11 octobre, l'appel d'offre de 27 bloc pétrolier dont un touchait le PNS a été annulée. Ceci un espoir de de distancer le parc des dangers de cette activité.

2.17. Evaluation de l'efficacité de gestion

Le PNS fait l'objet d'évaluations annuelles au moyen de l'outil IMET depuis 2016, dans le but d'améliorer l'efficacité de sa gestion et d'accompagner la planification des activités de gestion, sur la base de données fiables et objectives.

- L'évaluation IMET pour l'année 2023 (8ième Edition) a été organisée à Monkoto (quartier Général du Parc) pendant 6 jours, étalés du 11 au 18 Septembre 2024, sous financement du WWF. Elle était faite dans une approche participative en suivant les différentes étapes du cycle de gestion : Contexte de gestion, Planification, Intrants, Processus, Résultats et Effets/Impacts.

- Le contexte de gestion du PNS est évalué globalement à 64,8%, soit un contexte favorable en dépit des menaces qui pèsent sur les valeurs de conservation. Toutefois, dans le contexte de gestion, il est intéressant d'observer le soutien des parties prenantes (communautés locales, autorités administratives et coutumières, bailleurs de fonds...) aux activités de gestion, ce qui assouplit peu à peu le contexte.
- Le niveau de planification est évalué à 72,4%. Le point faible est ici la démarcation des limites du parc. Il est aussi important de démarrer le processus de révision du Plan d'Aménagement et de Gestion - 2016-2025. L'intégration dans les Plans Opérationnels des indicateurs SMART pour le suivi de l'atteinte des résultats est aussi indispensable.
- Quant aux intrants, évalués globalement à 62,9%, la performance s'expliquerait par rapport au budget actuel du site et à sa sécurisation pour le financement futur, et aussi par le développement des infrastructures, équipement et installation. Toutefois, on note une insuffisance élevée du personnel de surveillance (écogardes) pour assurer la protection du parc.
- Par rapport au processus mis en œuvre des activités de gestion, l'évaluation révèle un score global de 54,1%. Au sein du processus, les points forts s'observent dans la gestion interne, le suivi des services écosystémiques (valorisation de l'alimentation humaine par la mise en place des normes locales sur la pêche et sur la chasse, de l'écotourisme et observation de la nature par le développement des infrastructures touristique et le démarrage du programme d'habituation des Bonobos, ...). La protection/LAB, les relations/conservation communautaire, le suivi écologique et la recherche sont des points faibles du processus.
- Les résultats sont globalement évalués à 57,2% avec plus de performance dans la mise en œuvre des activités et moins de performance dans l'atteinte des résultats annuels de gestion. Le niveau de la domination de l'aire protégée (contrôle du parc par les patrouilles + zone contrôlée par intelligence), le score est moyen.
- Enfin, les effets et impacts des activités de gestion au PNS sont globalement évalués à 67,9 %. En effet, il s'agit ici des estimations des effets et impacts cumulés pour une longue période d'au moins 5 ans.
- Pour conclure, le score de synthèse IMET pour l'évaluation de l'année 2023 est de 63,22%. Les analyses croisées des données IMET montrent que la tendance de l'efficacité de gestion du PNS demeure positive.

2.18. La visibilité du PNS

Communication

Pour la visibilité et faire connaître le Parc National de la Salonga, une série d'activités de visibilité et de communication ont été entrepris au niveau local, national et international à travers plusieurs canaux.

A l'interne, l'unité de gestion de site, une newsletter est produite chaque mois, partagée sur le site web de Salonga (<https://salonga.org/>). Le rapport trimestriel est produit et partagé avec

les parties prenantes. Pour chaque activité, les informations sont partagées sur des cours poste sur les réseaux sociaux dans le compte de WWF-DRC.

En outre un grand événement pour parler du parc national de la Solonga nommé « Journée Salonga », organisé tous les ans. En 2024, cette journée a été organisée le 13 novembre où plus de 150 parties prenantes ont répondu présent. Cet événement a été relayé par les médias locaux, télévision, presse en ligne.

Autres événements et visites au PNS

- 46e session du Comité du patrimoine du 21 au 31 juillet 2024 à New Delhi ; en Inde où le PNS a pris part.
- Le 10^e Congrès Mondial des rangers, Hyères, France du 07 au 11 Octobre 2024 où le PNS a pris part.

Accès public au rapport sur l'état de conservation

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature autorise le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à télécharger le rapport sur son « Système d'information sur l'état de conservation » (<http://whc.unesco.org/fr/soc>) en vue de son accès public.

Signature de l'Autorité

Le Directeur Général de l'ICCN

Milan Ngangay Yves